



MODE D'EMPLOI

À destination des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis

Lycéens et apprentis au cinéma pour qui ?

Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France s'adresse aux jeunes des CFA, des MFR, des lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel publics et privés des Académies d'Amiens et de Lille.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir, avant le 10 septembre, le formulaire en ligne (1 par académie), à retrouver sur le présent site dans Mode d'emploi / Etablissement / Inscription, sous couvert de l'accord du chef d'établissement et de l'engagement motivé des membres de l'équipe pédagogique concernés.

Si votre lycée est polyvalent et qu'il inscrit des sections générales et des sections professionnelles, merci de remplir deux formulaires d'inscription (LGT + LP) distincts selon les filières.

Attention :

Chaque inscription est ferme et définitive, sous réserve de validation en comité de pilotage mi-septembre.

Au-delà d'un seuil d'inscrits à Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France, toutes les demandes ne pourront être acceptées.

La campagne d'inscription sera close **le lundi 10 septembre**. Merci de prendre vos dispositions.

Qui est mon interlocuteur ?

Académie Amiens :

Acap - Pôle régional image - Tel: 03 22 72 68 30

Chargée de mission : Julie Barbier-Bonnentien, juliebonnentien@acap-cinema.com

Académie Lille :

CinéLigue Hauts-de-France - Tel : 03 20 58 14 12

Coordination : Bruno Follet, bfollet@cineligue-hdf.org / Alexandra Blas, ablas@cineligue-hdf.org

Quelle organisation au sein des établissements ?

La participation d'une classe au dispositif s'inscrit dans les objectifs du projet de l'établissement.

Le chef d'établissement désigne **une personne relais** (documentaliste, enseignant, formateur ou autre membre de l'équipe pédagogique) qui coordonne l'opération au sein de son établissement : elle est l'interlocuteur privilégié de sa coordination académique (Acap ou CinéLigue) et de son cinéma partenaire, distribue les documents pédagogiques, transmet, recueille et diffuse l'ensemble des informations à ses collègues et les concerte pour l'organisation des séances et des interventions en classe afin de garantir la bonne organisation générale de l'opération.

Elle s'assure que chaque classe ou groupe inscrit assiste en salle aux séances de tous les films choisis par l'établissement et que les conditions d'accueil des rencontres en classe soient réunies afin de permettre leur bon déroulement.

Quelles conditions de participation des établissements ?

- L'opération «Lycéens et apprentis au cinéma» est inscrite dans le volet culturel de l'établissement ;
- L'établissement participe au dispositif durant l'année scolaire. Une classe ne peut s'inscrire ni abandonner le dispositif en cours d'année ;
- « Lycéens et apprentis au cinéma » repose sur la constitution d'une équipe pédagogique motivée, engagée incluant une personne relais ;
- Les enseignants concernés se rendent, dans la mesure du possible, aux journées de prévisionnement, de formation et aux réunions avec la coordination. Chaque établissement doit être représenté sur au moins l'une des sessions de formation, par l'un de ses enseignants ;
- Les problèmes d'emploi du temps qui pourraient faire obstacle au déplacement vers le cinéma et à l'accueil des intervenants en classe sont anticipés par l'équipe pédagogique ;
- Un encadrement suffisant est prévu pendant les projections et lors de la venue des intervenants ;
- Les enseignants impliqués dans le projet sont présents sur les projections et les interventions en classe de professionnels de l'image ;
- En cas d'impossibilité majeure d'assister à une séance ou d'accueillir un professionnel en classe à la date définie, le cinéma et la coordination référente sont prévenus au plus tôt ;
- Tout incident survenu pendant la projection ou lors des interventions en classe est immédiatement signalé à la coordination référente ;
- La personne relais renseigne, après avoir consulté ses collègues inscrits au dispositif, le questionnaire de bilan fourni par la coordination en fin d'année scolaire.

Des films au choix ?

Le parcours proposé donne l'opportunité aux classes participantes d'assister à la projection d'un minimum de deux films pour les apprentis et de trois films pour les lycéens, jusqu'à un maximum de 5 films pour tous.

La programmation 2018-2019 est le fruit de nombreux visionnages, d'échanges et de réflexion des membres des différents comités de programmation. Le film de choix régional a été sélectionné par les membres du comité de pilotage. Les 4 autres titres, issus du catalogue national du dispositif édité par le CNC et élaboré par l'instance nationale de programmation, ont été sélectionnés par un comité de programmation enseignants et un comité de programmation jeunes, expérience inédite en France.

Deux films socles sont obligatoires pour tous :

Alien, le 8^{ème} passager de Ridley Scott et **Mustang** de Denis Gamze Ergüven

Trois films complémentaires sont proposés au choix (dont un obligatoire, a minima, pour les lycéens) :

Grizzly man de Werner Herzog, **Happy End** de Mickaël Haneke (film de choix régional), **Une bouteille à la mer** de Thierry Binisti (film sélectionné et défendu par le comité de programmation jeunes).

Attention, le choix du ou des films complémentaires au socle commun (dont un au minimum pour les lycéens) est établi à l'échelle d'un établissement et vaut pour toutes les classes participantes. Un établissement polyvalent, ayant effectué une inscription distincte pour chaque type (LGT et LP), peut varier le choix des titres complémentaires selon le type d'établissement. Ce(s) choix s'effectue(nt) à l'issue des prévisionnements.

=> Retrouver les ressources des films (dossier de presse, document pédagogique, critique...) en ligne sur ce site, onglet RESSOURCES.

+ d'infos : Ces films sont disponibles en DVD dans le commerce et/ou proposés par l'ADAV (www.adav-assoc.com) avec les autorisations de prêt et de consultation pour les centres de documentation.

Comment mettre en œuvre les projections ?

À partir des périodes de projections établies par la coordination (disponibles dans la partie « calendrier » du site), et selon les contraintes propres à chaque cinéma, les établissements inscrits doivent entrer en contact avec leur salle partenaire afin de définir précisément les dates et horaires des séances. Merci d'anticiper le calendrier des sorties cinéma et d'informer votre coordination des dates de projection convenues avec votre cinéma dans les meilleurs délais.

En cas de difficulté à caler une projection, d'annulation, de report ou de tout autre dysfonctionnement constaté, il est important de prévenir dans les plus brefs délais sa coordination académique de référence afin de trouver ensemble un arrangement. De plus, afin d'assurer le bon déroulement des projections, les équipes pédagogiques et les cinémas doivent mener auprès des élèves un travail de sensibilisation au respect du lieu cinéma.

Quels coûts ?

Les entrées des deux films socles, **Alien , le 8^{ème} passager** et **Mustang**, sont prises en charge par la Région Hauts-de-France (dans la limite des crédits alloués et selon les modalités définies par le comité de pilotage, notamment le nombre d'élèves maximum pris en charge par la Région).

Les entrées des films complémentaires au choix (dont un obligatoire, a minima, pour les lycéens) sont à la charge des établissements et à régler directement auprès de la salle de cinéma partenaire lors de la séance, ou sur facture, au tarif de 2€50 par élève (gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnants).

Concernant **les transports** :

- **pour les Centres de Formation d'Apprentis** : une aide forfaitaire sera attribuée à chaque Centre de Formation d'Apprentis, sous conditions de distance et selon les modalités définies par le comité de pilotage dans la limite des crédits alloués.

- **pour les lycées** : la prise en charge des transports est comprise dans la dotation globale de la Région pour chaque établissement scolaire, celle-ci revient donc à la charge de l'établissement.

Quel accompagnement pédagogique pour les enseignants ?

Les équipes pédagogiques reçoivent les documents sur les films au sein de leur établissement au cours du premier trimestre. Ils seront également mis à disposition en version numérique sur le présent site.

Les propositions de prévisionnement et de formation mises en place par les coordinations Acap et CinéLigue sont ouvertes à tous les membres des équipes pédagogiques inscrits à Lycéens et apprentis au cinéma*. Avant chaque session, la coordination envoie des invitations aux personnes relais de chaque établissement. Chaque enseignant ou formateur peut alors se rendre aux journées de son choix en accord avec son chef d'établissement. Merci de noter que la participation à chaque journée proposée en Académie d'Amiens s'effectue sur inscription via le formulaire accessible dans la partie MODE D'EMPLOI/Etablissement/Inscriptions.

Pour les formations inscrites au PAF (détails dans la partie PROGRAMME/Formations) et les enseignants dépendant du Rectorat, les modalités d'inscription selon l'Académie de rattachement sont :

- dans l'Académie d'Amiens, une fois l'inscription faite auprès de la coordination, le Rectorat adresse aux enseignants une convocation, dans la limite des places disponibles.

- dans l'Académie de Lille, les enseignants s'inscrivent auprès du Rectorat.

* Seule la participation aux modules de formation proposés par le Rectorat de l'Académie de Lille, inscrits au PAF, est réservée aux enseignants rattachés à cette Académie.

Quelle rencontre en classe ?

Axe fort de « Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France », les coordinations Acap et CinéLigue proposent à chaque classe participante une rencontre en classe avec un professionnel de l'image (réalisateur, scénariste, technicien, comédien, photographe, critique...), entre novembre 2018 et mai 2019.

Parmi ces rencontres, trois types d'interventions sont proposés à raison d'un choix par établissement (sauf exception sur demande motivée) :

- **Rencontre métier** autour du geste de création : 2h par classe, ouverte à tous. Chaque intervenant construit cette intervention sur la base d'un échange en s'appuyant sur son travail personnel et sa démarche artistique.

- **Intervention théorique** sur les films socles : 2h par classe, proposée en priorité aux nouveaux enseignants, entrés dans le dispositif depuis moins de 2 ans et/ou ressentant un réel besoin d'accompagnement pédagogique des films au programme.

- **Intervention pratique** : 4h par classe, proposée en priorité aux apprentis et élèves de lycées agricoles et/ou professionnels. Atelier pratique autour d'un geste de création artistique et cinématographique.

Quelles ressources pédagogiques ?

Afin de permettre aux professeurs et formateurs de mener à bien l'exploitation pédagogique des films en classe, un livret pédagogique dédié à chacune des œuvres est mis à leur disposition. Ces livrets, rédigés par des spécialistes du cinéma, contiennent la filmographies des réalisateurs, l'analyse des structures dramaturgiques, l'étude des séquences, des propositions d'ouvertures pédagogiques...

Des ressources complémentaires pour chacun des films, mais aussi sur le cinéma et l'éducation aux images de manière plus générale, sont disponibles sur le présent site dans l'onglet RESSOURCES.

Quel bilan ?

Chaque fin année, un questionnaire d'évaluation de l'opération est à compléter par les personnes relais des établissements participants et les salles de cinéma partenaires afin de dresser un bilan qualitatif de « Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France » et d'envisager les perspectives pour l'édition suivante. Des réunions académiques et/ou départementales sont également organisées à cet effet, fin mai - début juin, favorisant les temps d'échanges et de partage entre les partenaires.